

Sexe neutre

21 mars 2017. Je suis devant la Cour de cassation. Je plaide une affaire très médiatisée, qui soulève des questions à la fois d'éthique et de société. Je défends Gaëtan¹, un sexagénaire qui est né intersexué – on disait auparavant « hermaphrodite ». Ses parents voulaient un garçon, à l'état civil ils l'ont déclaré comme tel. Un peu par hasard. Mais cet état civil ne correspond pas à son état réel. Gaëtan en a donc demandé la rectification, pour qu'à la mention « sexe masculin » soit substituée celle de « sexe neutre ». Ce n'est pas une affaire comme une autre, elle touche au plus profond de l'identité. L'enjeu est de taille.

Gaëtan n'est ni homme ni femme, ne se sent ni homme ni femme, ne peut devenir ni homme ni femme, ne veut devenir ni homme ni femme. Gaëtan revendique une identité intersexuée qu'il souhaite voir reconnue à l'état civil. Le 20 août 2015, le tribunal de grande instance de Tours lui a donné raison, mais la décision a été infirmée par la cour d'appel d'Orléans en mars 2016. On nous oppose que Gaëtan a l'apparence physique d'un homme, ce qui est faux, puisque Gaëtan n'a pas d'organes sexuels reproducteurs et que seul un traitement contre l'ostéoporose lui a conféré une apparence masculine artificielle. On nous dit aussi que Gaëtan s'est marié avec une femme et a adopté un enfant. Certes, mais Gaëtan n'a pas cessé d'être intersexé pour autant ! De plus, le mariage et l'adoption n'ont depuis la loi de mai 2013 sur le mariage pour tous plus rien à voir avec la différence des sexes. On nous dit que la reconnaissance du sexe neutre pourrait créer des troubles chez les personnes concernées. Mais qui mieux que Gaëtan sait ce dont il a besoin ? Ce raisonnement revient à ériger des peurs pour s'abriter derrière. Et finalement, on nous explique que la question est trop complexe pour être tranchée par le juge, et que seul le législateur peut la résoudre. Curieuse conception par le juge de son rôle, qui serait donc cantonné aux questions simples, et qui pour le reste renverrait le « mistigri » au Parlement, laissant ainsi des centaines de personnes vivre avec un état civil purement artificiel.

Je prends la parole. Je plaide une vingtaine de minutes. La nature n'est pas binaire, pourquoi le droit le serait-il ? Toute ma plaidoirie est construite sur cette question. Avant de venir à l'audience, j'avais en tête le début et la fin